



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-10-01

DÉLIBÉRATION

Le 13 octobre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 7 octobre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absent excusé : M. Claude ANDREANI a donné pouvoir à M. Gérard CIMETIÈRE

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Objet : Tarif des attractions foraines

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'occupation du domaine public par les cirques et autres attractions foraines nécessite le paiement d'un droit

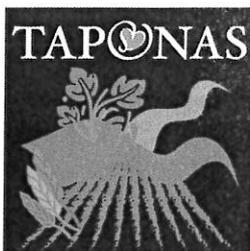
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE que le tarif applicable est le suivant : 40 € par journée

Cette recette de fonctionnement sera imputée au chapitre 73.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-10-02

DÉLIBÉRATION

Le 13 octobre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 7 octobre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédérick, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absent excusé : M. Claude ANDREANI a donné pouvoir à M. Gérard CIMETIÈRE

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Objet : Tarifs de location - salle communale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la location de la salle communale située Place des Sablons fait l'objet de plusieurs paiements dont doivent s'acquitter les différents utilisateurs ; un nouveau règlement a été rédigé, et des tarifs sont proposés.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

VALIDE le nouveau règlement intérieur (cf. annexe)

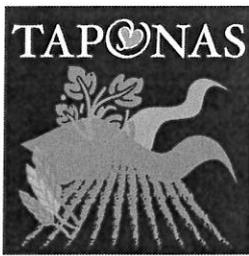
APPROUVE les nouveaux tarifs de location à savoir :

	SALLE COMPLÈTE	DEMI-SALLE
Particuliers habitant la commune	330,00 €	210,00 €
Particuliers hors commune	700,00 €	550,00 €
Associations	165,00 €	110,00 €
Caution (équivalent du montant de la location) : à préciser		

Cette recette de fonctionnement sera imputée au chapitre 752.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

DÉLIBÉRATION

Le 13 octobre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 7 octobre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absent excusé : M. Claude ANDREANI a donné pouvoir à M. Gérard CIMETIÈRE

Membres en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Objet : Tarifs de la vaisselle cassée – Salle communale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la location de la salle communale située Place des Sablons occasionne parfois des bris (ou pertes) de vaisselle et couverts ; des tarifs de dédommagement sont proposés.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

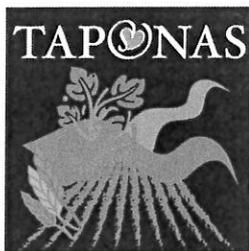
APPROUVE les tarifs dédommageant les bris et pertes de vaisselle et couverts, à savoir :

Objet	Prix par unité cassée, endommagée ou perdue (prix valeur de remplacement)	Objet	Prix par unité cassée, endommagée ou perdue (prix valeur de remplacement)
Pichet	12 €		
Tasses	2 €	Louches	5 €
Coupelles	4 €	Assiettes – grandes	4 €
Petits verres (placard mural)	0 € 50	Assiettes – petites	3 €
Verres à pied (tiroir)	1 €	Chaises	10 €
Couteaux	1 € 50	Tables (plateaux sur chariot)	10 €
Fourchettes	1 €	Tables (petites)	20 €
Petites cuillères	1 €	Chaises petites	10 €

Cette recette de fonctionnement sera imputée au chapitre 752.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents .

Le Maire,
Daniel FAYARD.



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-10-04

DÉLIBÉRATION

Le 13 octobre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 7 octobre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absent excusé : M. Claude ANDREANI a donné pouvoir à M. Gérard CIMETIÈRE

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Objet : Nouveau taux de taxe d'aménagement – part communale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que chaque construction est soumise au paiement d'une taxe d'aménagement ; la part communale de cette taxe peut être modulée au gré des besoins en recettes de la commune, particulièrement au cas où des permis de construire nécessitent l'instruction payante de la part de la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

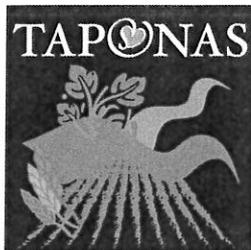
Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE que le taux de la taxe d'aménagement – part communale est de 3,5 %

Cette recette de fonctionnement sera imputée au chapitre 10.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-10-05

DÉLIBÉRATION

Le 13 octobre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 7 octobre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absent excusé : M. Claude ANDREANI a donné pouvoir à M. Gérard CIMETIÈRE

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Objet : Rapport d'activité 2013 du SPANC intercommunal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que chaque année, le rapport d'activité du SPANC est produit par la Communauté de communes et doit faire l'objet d'une consultation publique.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le rapport d'activité 2013 du SPANC intercommunal

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-10-06

DÉLIBÉRATION

Le 13 octobre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 7 octobre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédérick, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absent excusé : M. Claude ANDREANI a donné pouvoir à M. Gérard CIMETIÈRE

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Objet : Contrat pluriannuel 2011-2015 modifié

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Conseil Général du Rhône propose une modification du tableau des investissements pluriannuels ; il est envisagé de supprimer le raccordement de la propriété LORIN au réseau public d'assainissement, afin d'augmenter le financement du projet de construction d'un restaurant scolaire.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents - moins une abstention

APPROUVE la modification du Contrat pluriannuel 2011-2015 avec le Conseil Général du Rhône

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.